





Mobilisation de l'ESU uniquement par l'intermédiaire du CET

A la demande de la Police

Suite à une mort violente ou indéterminée, voire naturelle

- Pour toute annonce de décès
- Pour les proches endeuillés et/ou les témoins profondément ébranlés, non-médicalisés et dépourvus de ressources de proximité

Suite à un événement potentiellement traumatisant, en cas de détresse majeure

- Pour les victimes ou les témoins profondément ébranlés, non-médicalisés et dépourvus de ressources de proximité

A la demande des Pompiers

Suite à un événement potentiellement traumatisant, en cas de détresse majeure

- Pour les victimes ou les témoins profondément ébranlés, non-médicalisés et dépourvus de ressources de proximité

A la demande d'Urgences-Santé

Suite à une mort naturelle, en cas de détresse majeure

- Pour les proches endeuillés profondément ébranlés, non-médicalisés et dépourvus de ressources de proximité
- Pour les témoins profondément ébranlés, non-médicalisés et dépourvus de ressources de proximité